



# ALERTE RPS

## N'ATTENDEZ PLUS

LES ARRÊTS MALADIES  
L'ASSIGNATION AUX PRUDHOMMES



## PRENEZ LES DEVANTS

PREMIER SYSTÈME D'ALERTE DE RISQUES PSYCHO-SOCIAUX AU TRAVAIL  
SÉCURISEZ VOTRE ENTREPRISE ET VOS COLLABORATEURS.



NE PRENEZ PLUS LE RISQUE  
DE PASSER À CÔTÉ D'UN  
SALARIÉ EN SOUFFRANCE

## LE RISQUE PSYCHO SOCIAL, UNE RÉALITÉ HUMAINE ET ÉCONOMIQUE SOUS-ESTIMÉE !

- 22% des salariés en France se sentent exposés aux risques de souffrance au travail .
- Le coût de l'absentéisme dû au mal-être au travail est estimé à 3 500 euros par salarié et par an, soit 7% de la masse salariale en France. \*
- 71 % des entreprises françaises se disent préoccupées par cette évolution aux effets néfastes tant sur un aspect psychologique que financier. Pourtant, 65 % des DRH n'ont, à ce jour, mis aucun dispositif en place permettant d'enrayer ou d'anticiper cette réalité. \*\*

## L'ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE DE L'EMPLOYEUR, UNE RÉALITÉ

### Une obligation de résultat :

En vertu de l'article L.4121 du Code du travail, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Cette obligation de sécurité et une obligation de résultat, elle engage la responsabilité civile de l'entreprise et la responsabilité pénale de son dirigeant.



## ALERTE RPS : UNE SOLUTION D'ANTICIPATION

La santé au travail, un risque critique pourtant évitable : La grande majorité des situations critiques sont possible à éviter et désamorcer si elles sont identifiées à temps. ALERTE RPS s'inscrit précisément dans cette démarche pour :

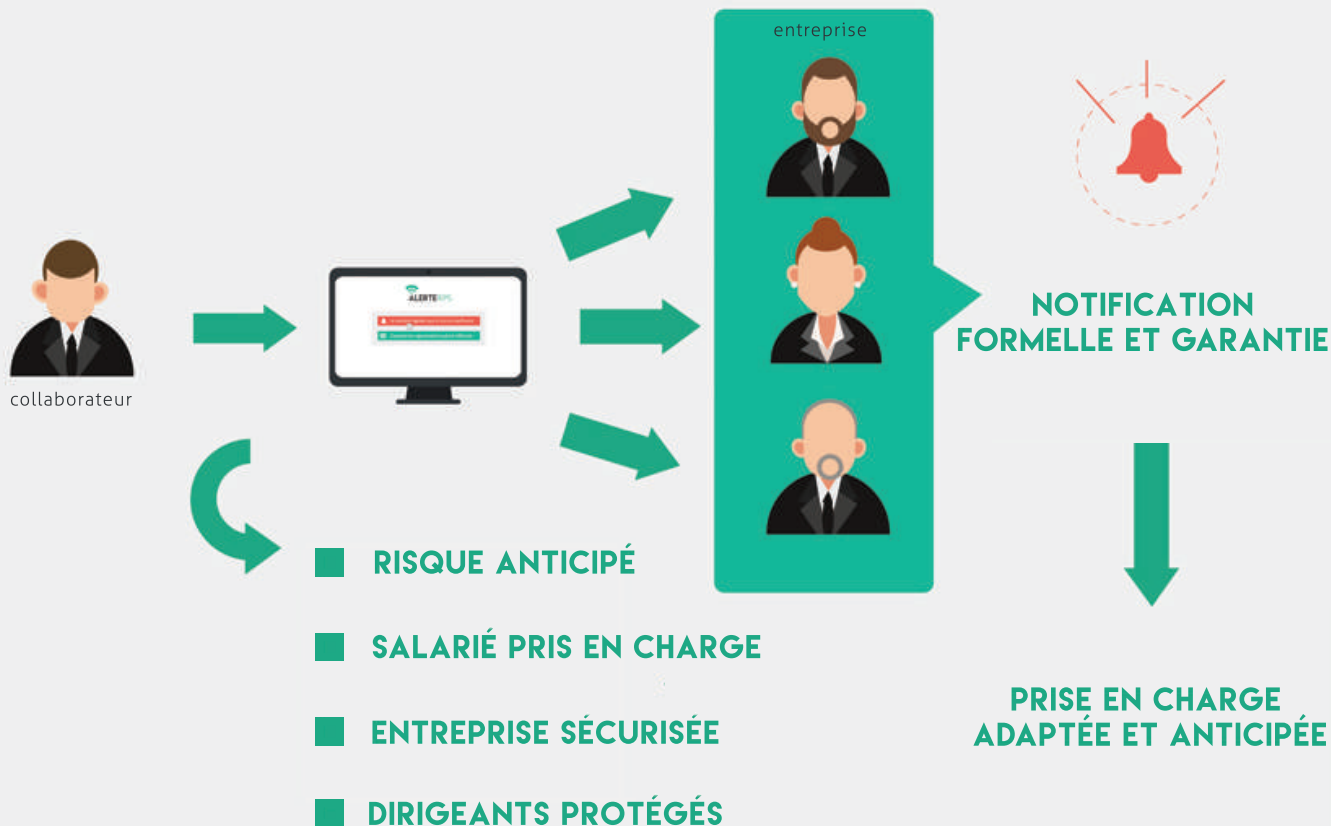
- Permettre à votre entreprise de **renforcer et justifier son obligation de sécurité** tout en prenant en charge de manière anticipée les risques psycho-sociaux et **minimiser l'impact humain, économique et pénal**. ALERTE RPS s'inscrit ainsi clairement dans le cadre de la mise en oeuvre de mesures de prévention répondant à vos accords CE/CHSCT/CRAMIF.
- Permettre à vos collaborateurs de **signaler simplement et efficacement** les situations avant qu'elle ne dégénère pour améliorer leur sécurité. En proposant un moyen centralisé pour alerter l'entreprise, vos collaborateurs ne sont plus confrontés à l'anxiété de l'annonce et au flou organisationnel qui l'accompagne.



## SIMPLICITÉ, EFFICACITÉ, SÉCURITÉ.

ALERTE RPS est un tiers de confiance, une plateforme simple, fiable et sécurisée permettant à vos collaborateurs d'alerter l'entreprise et ses dirigeants d'une situation pouvant aboutir sur un risque

- Un bouton d'alerte, ultra-simple à déclencher.
- Un workflow de notification ajustable à chaque entreprise.
- La **garantie de réception** et de prise en charge des échanges.
- La **formalisation** des situations ambiguës



## UNE SOLUTION AU SERVICE DE VOTRE ENTREPRISE ET DE VOS COLLABORATEURS

### POUR VOTRE ENTREPRISE

En ligne, confidentiel et efficace, avec ALERTE RPS, vous mettez à disposition de votre entreprise un outil permettant d'anticiper, de prévenir et de sécuriser le risque psycho-social.

Vous renforcer votre obligation de sécurité au travail en proposant une solution concrète, efficace et simple pour améliorer l'accompagnement de vos collaborateurs.

La mise en oeuvre simple et rapide d'une mesure de prévention entrant dans le cadre des recommandations de vos accords CE/CHSCT/CRAMIF.

La garantie de ne pas passer à côté d'une situation à risque. La gestion anticipé du risque financier et juridique de situations psycho-sociales complexes.

Des modèles de réponses pour démarrer la prise en charge des situations identifiées.

### POUR VOS COLLABORATEURS

A tout instant, depuis n'importe quel ordinateur ou smartphone, votre collaborateur peut déclencher une alerte en signalant sa situation.

Plus de question à se poser ou d'hésitation pour identifier la bonne personne à alerter. L'alerte est simple et dépersonnalisée.

Plus de risque d'avoir mal formalisé son message et de voir sa situation ignorée.

Plus de risque de tomber sur un manager mal sensibilisé à la problématique des risques psycho-sociaux.

La garantie de réception de l'alerte et la formalisation des échanges.

\* Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques 2014  
[http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-044\\_v2.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-044_v2.pdf)

\*\* Etude IBET 2012 Mozart Consulting



# MISE EN OEUVRE IMMÉDIATE DÉPLOYEZ NOTRE SOLUTION WEB EN 72H SANS INSTALLATION INFORMATIQUE

## ANALYSE DE VOTRE ORGANISATION

Etude de votre structure et de votre organisation dans la prise en charge des RPS

Définition du workflow d'alerte à mettre en place

## CONFIGURATION DE VOTRE SOLUTION

- ① Paramétrage de votre plateforme pour l'adapter à votre organisation  
Création des accès pour l'ensemble de vos collaborateurs
- ② Fourniture de cartes individuelles de connexion pour chaque collaborateur
- ③ Mise à disposition d'éléments de communication pour présenter la plateforme à vos collaborateurs

## DISPONIBLE EN 72H

Autonomie complète dans la gestion de vos utilisateurs (ajout/suppression d'accès)

## UNE SOLUTION SAAS SÉCURISÉE ET DÉCLARÉE



CONNEXION SSL SÉCURISÉE



CRYPTAGE 128 BITS DES DONNÉES STOCKÉES

DÉCLARÉE À LA CNIL



### CONTACT

[HTTP://WWW.ALERTE-RPS.FR](http://www.alerte-rps.fr)

[CONTACT@ALERTE-RPS.FR](mailto:CONTACT@ALERTE-RPS.FR)

TÉLÉPHONE : 07 83 22 87 08